

# Agent(e) de sécurité/sûreté

Famille  SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

## Autres intitulés

Gardien(ne) veilleu(se) de nuit    Veilleur(euse) de nuit    Agent(e) de surveillance    Vigile

## Code(s) ROME associés

Sécurité et surveillance privées

## Particularités

 Pic saisonnier

 Métier en contact avec le public

Les parcs de loisirs, d'attractions et les sites culturels sont des espaces clos qui accueillent une diversité d'individus : la sécurité des biens et des personnes est un élément primordial au bon fonctionnement de l'activité.

L'agent(e) de sécurité assure des missions de prévention, de surveillance et de protection, en respectant la législation et la réglementation en vigueur. Il/Elle peut être posté(e) à différents endroits du parcours de visite, à l'entrée du site, des boutiques ou d'un musée par exemple.

Il/Elle peut aussi effectuer des rondes pour gérer les flux de visiteurs, détecter les anomalies ou les intrusions, gérer les incidents, faire une veille des équipements techniques et dispositifs de sécurité. Lorsque l'intervention requise dépasse ses prérogatives, l'agent(e) avertit les services compétents (pompiers, police....).

Après toute intervention, il/elle informe sa hiérarchie et, le cas échéant, les services publics de sécurité (police ou gendarmerie). Dans tous les cas, il/elle doit laisser une trace écrite de leurs interventions, des allées et venues relevées, etc. S'il/elle travaille par roulements, l'agent(e) informe ses collègues du déroulement de sa période travaillée au moment de la relève.

## • Principales compétences métiers

### Savoir-être professionnels

Adopter une attitude proactive

Etre vigilant et attentif en permanence

Gérer une situation conflictuelle

### Compétences techniques

Réaliser une intervention nécessitant une habilitation

Réaliser une télésurveillance

Sécuriser des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection

Déclencher les mesures d'urgence en cas d'incident

Détecter les comportements suspects

Expliquer et faire respecter les règles et procédures

Communiquer à l'oral en milieu professionnel

Contrôler l'accès et la circulation des personnes

Protéger des personnes et des biens

Évacuer les personnes, les mettre en sécurité en cas d'accident, d'incendie et guider les secours

Prévenir et résoudre les conflits en appliquant les consignes de l'entreprise

## • Accès à l'emploi

### Niveau d'expérience requis

Une expérience préalable dans la sécurité/sûreté est un plus mais pas indispensable.

### Formations appréciées

Certification Opérateur en vidéoprotection

Titre Professionnel (TP) Agent de sûreté et de sécurité privée

Bac Professionnel Métiers de la sécurité

Brevet Professionnel (BP) Agent technique de prévention et de sécurité

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) agent de sécurité

### Formations obligatoires

L'agrément délivré par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) est obligatoire pour tous les professionnels exerçant dans un service privé de sécurité ou les dirigeants de structures possédant un service privé de sécurité.

Une ou plusieurs habilitation(s) (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes -SSIAP 1-, ...) peu(ven)t être requise(s).

### Moc disponibles et ressources utiles

 France Compétences